



Stanstead

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis qu'un requérant a déposé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2020-04, laquelle concerne le lot 5 075 648 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Stanstead, situé au 9, rue Passenger.

La demande consiste à autoriser une marge avant de 3 mètres pour une galerie avec escalier, alors que l'article 6.1 intitulé "Usages et constructions permis dans les cours" du Règlement de zonage no 2012-URB-02 exige que cette marge de recul minimale soit de 4 mètres.

Toute personne s'opposant à la demande de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 14 septembre 2020, à 19 heures au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 7 août 2020.

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier